

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

ID : 034-263400194-20241021-446-DE

S²LOW



Séance du 18 octobre 2024,

L'an deux mille-vingt-quatre et le 18 octobre à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE, Présidente

Délibération n° 446

Objet :

EPRD 2025 ; annexe activité

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents ou représentés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Monique GALEOTE, Michel PANIS, Gilbert MARTINEZ, Edith POMAREDE, Marie THOMANN, Laurent MAITRE

Représentés :

Non représentés : Magali STADLER, Marie-Pierre DELCROIX, Michèle NICOL, Marc PIMPETERRE, Ahmed KASSOUH, Damien ALIBERT

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

Dans le cadre de l'EPRD 2025, l'annexe 4A activité prévisionnelle est à déposer sur la plateforme de la CNSA avant le 31 octobre 2024.

L'activité prévisionnelle est calculée à partir de la moyenne des 3 dernières années clôturées (2021-2022 et 2023) qui est de 96,49%.

Il conviendrait de retenir un taux d'activité pour 2025 de 96,49%.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :

VALIDE l'annexe 4A avec un taux d'activité de 96,49 % ;

AUTORISE Madame la présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire

AUTORISE le Directeur à déposer l'annexe 4A sur la plateforme de la CNSA

Fait à Lodève le 21 octobre 2024

Pour copie conforme
Présidente du CCAS
Gaëlle LEVEQUE

